



Fils de Pierre,
le malheureux Jean Barbancey
« et les poissons d'argent »

Pierre Barbancey 140/204

né en 17.. à ... ?

ii le 20 janvier 1828 à Castillon sur Dordogne* (33)
fils de Jean **Barbancey**

épouse **

Jeanne Jainy (?)

née vers 1766 ?

ii entre 1820 et 1828

filles de

Enfants de Pierre Barbancey

(au moins une fille et trois fils (?))

dont un est connu avec certitude) :

..) ... **Barbancey** dit Barbancey (17.. - ~1815)

..) Albert **Barbancey** (17.. - ~1815)

..) ... **Barbancey** (17.. - >1820)

..) Jean **Barbancey** (17.. - 15.02.1824) [70/102](#) [71/103](#)

épouse vers 1795

Magruerite **Moreau** (10.03.1793 - > 1828) [71/103](#)

* Devenu après 1945 Castillon-la-Bataille en souvenir du mémorable combat qui opposa Aquitains et leurs alliés Anglais aux troupes de roi du France, en 1453, et qui se termina par la victoire de ces derniers et marque la fin de la Guerre de Cent ans.

** Ou Jeanne Saincy ? Son patronyme est difficile à lire sur l'acte de décès de Pierre. Il est possible qu'il se soit marié plusieurs fois, Jeanne serait alors sa dernière épouse légitime.

*** Le prénom de cette fille de Pierre ne figure pas dans nos sources..

☐ A la fin de sa vie, Pierre Barbancey est perruquier.

L'abandon de l'usage des perruques par les jeunes gens et les demoiselles pendant la Révolution Française fait diminuer progressivement sa clientèle.

Peut-être se reconvertit-il en coiffeur ?

Peut-être a-t-il réussi à sauver suffisamment d'économies de l'ancien temps pour faire face à ce changement de mode ?

Il est vrai que son fils lui fait régulièrement parvenir des subsides sonnants et rébuchants qui les aident, lui et son épouse, à faire face aux dépenses de leur vieux ménage.

Il habite la petite ville de Castillon sur Dordogne, où il est propriétaire d'une maison dans la rue principale (aujourd'hui cours Victor Hugo).

☐ En 1819, il se déplace à Bordeaux pour accompagner sa petit-fille Hélène Barbancey [35/51](#) à l'autel, lors du mariage de la jeune fille avec un maître de chai bordelais, Jean Ménier [34/50](#). C'est lui qui signe le contrat de mariage des deux fiancés, ayant reçu procuration de son fils Jean, retenu à l'île Maurice.